

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur PIRON pour la SA THOMAS & PIRON (dossier DEBROUX), ayant établi ses bureaux La Besace, 14 à 6852 MAISSIN, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue de la Lange Beek (lot 14 du lotissement ARCADES) à 4257 CORSWAREM, cadastré 3^{ème} division, section B n°110F/pie.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AVEC ABRI DE JARDIN, et présente les caractéristiques suivantes : dérogations aux prescriptions du lotissement (pose d'un réservoir gaz enfoui, implantation de l'abri de jardin hors zone prévue, usage d'une brique noire avec joint ton sur ton, implantation de la haie sur la tranchée commune, haie non mitoyenne, pas de plantation d'arbres prévue sur la parcelle) – CWATUP article 330, 2°.

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du jeudi 30 juin au jeudi 14 juillet 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, les lundis de 8.00 à 18.00 heures et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8.00 à 14.30 heures, sans interruption.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 7 juillet 2016, de 8.00 à 14.30 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le jeudi 14 juillet 2016 de 14.00 à 14.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 29 juin 2016.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry